

**Les programmes du secteur
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ
ET KINÉSIOLOGIE (ou sciences de
l'activité physique)**

Mise à jour des données sur les programmes et
suivi des recommandations de la Commission
des universités sur les programmes

Rapport n° 18 transmis par le Comité de suivi sur
les programmes au Comité des affaires académiques
Novembre 2003

Table des matières

Introduction		1
Chapitre 1	Mise à jour des données sur les programmes et les unités académiques	3
Chapitre 2	Suivi des recommandations de la Commission des universités sur les programmes	7
Chapitre 3	Bilan de la situation depuis les travaux de la CUP	11
Annexe I	Mandat du Comité de suivi sur les programmes et des groupes de travail (abrégé).....	15
Annexe II	Listes des membres du Comité de suivi sur les programmes et du Groupe de travail	18
Annexe III	Tableaux sur les effectifs étudiants, le corps professoral, le financement de la recherche et les crédits-étudiants.....	19

Introduction

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a résolu en novembre 2000 de donner suite à trois recommandations du rapport final de la Commission des universités sur les programmes (CUP), soit la mise à jour des données sur les programmes, le suivi des recommandations des rapports sectoriels de la Commission et un bilan de la situation des programmes. Le mandat de piloter cette opération a été confié au Comité des affaires académiques de la CREPUQ.

À cette fin, des groupes de travail sont mis sur pied dans chacun des secteurs ou regroupements disciplinaires à l'image des sous-commissions qui avaient été formées dans le cadre des travaux de la CUP; les établissements universitaires qui offrent des programmes de grade dans un secteur donné désignent leur représentant au Groupe de travail correspondant. La supervision du travail est assurée par le Comité de suivi sur les programmes (CSP) composé de professeurs honoraires, provenant de disciplines et d'établissements différents, qui connaissent bien le système universitaire et jouissent d'une bonne crédibilité. Chaque Groupe de travail tient deux réunions – ou trois, à titre exceptionnel – et produit un rapport à l'intention du Comité des affaires académiques. Le mandat plus détaillé du CSP et des groupes de travail est présenté en annexe, ainsi que les listes des membres du CSP et du Groupe de travail sur le secteur Éducation physique et à la santé et kinésiologie (ou sciences de l'activité physique).

Plusieurs recommandations contenues dans les rapports sectoriels de la Commission faisaient état de rapports de suivi à présenter à des dates précises dans le passé. Dans la plupart des cas, ces présentations n'ont pas eu lieu. Par ailleurs, dès les premières délibérations des groupes de travail, on a noté le manque de précision de recommandations quant à l'identification des responsables des initiatives à prendre.

Considérations méthodologiques

Le nouvel inventaire des programmes tient compte de tout changement, retrait ou ajout depuis la publication du rapport sectoriel de la CUP **paru en décembre 1999 (rapport n° 18)**. La programmation a été mise à jour et vérifiée à partir des sites Web ou des annuaires des établissements et des informations fournies par les représentants institutionnels lors des réunions. Certains documents ont également été consultés, comme les réactions officielles de certains établissements aux recommandations de la CUP et les contrats de performance. On rappelle que les contrats indiquent entre autres, par grand secteur disciplinaire, des engagements en vue d'augmenter les taux de diplomation.

Les données les plus récentes et les plus pertinentes sur les programmes sont recueillies à même deux sources. Généralement, les données sur les inscriptions, nouvelles inscriptions et diplômés viennent du Système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU) qui remplace l'ancien système de recensement des clientèles universitaires (RECU) du ministère de l'Éducation (MEQ). Les inscriptions (ou effectifs) sont celles des sessions d'automne. Les nouvelles inscriptions et les diplômés représentent les totaux de l'année civile. Toutes les autres informations proviennent des bureaux de recherche institutionnelle des établissements ou leur équivalent. Autant que possible, les données présentées et la manière dont elles le sont reflètent celles des rapports sectoriels de la CUP qui constituent le point de départ obligé des travaux, exception faite de la numérotation des tableaux. Certaines informations peuvent avoir été enlevées ou ajoutées selon leur pertinence en lien avec le présent exercice. Dans le cas des données sur les taux de diplomation et les taux de placement, elles n'ont pu être mises à jour en raison de l'absence d'études plus récentes.

Chapitre 1

Mise à jour des données sur les programmes, leurs effectifs et les unités académiques responsables

Le tableau 1 présente un portrait mis à jour à l'automne 2003 de l'offre de programmes dans le présent secteur. Le tableau 2 donne le détail des changements survenus dans la programmation entre l'automne 1996 et l'automne 2003. Deux modifications générales se sont graduellement implantées : les programmes de formation des enseignants, redevenus monodisciplinaires, comportent maintenant une composante d'éducation à la santé, puis la dénomination *sciences de l'activité physique* a été remplacée dans plusieurs établissements par *kinésiologie*.

Par ailleurs, comme dans la plupart des autres secteurs d'activité, on note que l'Université Concordia n'offre plus de programme de *Honours*. D'une certaine façon, les programmes de *Specialization* (de niveau intermédiaire) les remplacent. Cet établissement est toujours le seul dans le présent secteur à ne pas offrir de programme de formation des enseignants. Il est aussi le seul au Canada à se spécialiser dans la formation des *Athletic Therapists*.

À l'Université Laval, suivant la reconfiguration générale des baccalauréats en vigueur dans la majorité des facultés, les mineure et majeure en sciences de l'éducation physique ont été abandonnées au profit d'un baccalauréat spécialisé en *intervention sportive*. À l'Université de Montréal et à l'Université de Sherbrooke, les baccalauréats en éducation physique ont été scindés en deux programmes : l'un consacré à l'enseignement et l'autre à la kinésiologie. Les deux établissements offrent également chacun un nouveau diplôme de deuxième cycle, l'un en activité physique et promotion de la santé (à l'Université de Montréal) et l'autre en exercices thérapeutiques (à l'Université de Sherbrooke). Par ailleurs, tant à l'Université Laval qu'à l'Université de Sherbrooke, les études supérieures en sciences de l'éducation physique se réalisent désormais dans le cadre de programmes en psychopédagogie ou en éducation. À l'Université de Sherbrooke, la Faculté d'éducation physique et sportive joue un rôle important dans l'offre d'un nouveau doctorat interfacultaire en gérontologie.

Dans le cas de l'UQAC et de l'UQTR, les programmes de baccalauréat spécialisé en sciences de l'activité physique ont été abandonnés au profit de baccalauréats avec majeures. À l'UQAM, le profil récréosportif du baccalauréat d'intervention en activité physique est devenu un profil en kinésiologie pour répondre à la demande en formation dans ce domaine. Par ailleurs, le programme de maîtrise en kinanthropologie de l'Université comporte maintenant un volet professionnel en ergonomie, offert à titre expérimental, pour une période de cinq ans, en collaboration avec l'École de technologie supérieure. Quant au baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure de l'UQAC, il est demeuré tel quel.

À l'Université McGill, le programme de maîtrise mène maintenant tant à un grade de M. Sc. qu'à un grade de M. A. en *kinésiologie et éducation physique*. En ce qui a trait au doctorat mentionné dans le rapport de la CUP, il s'agit toujours d'un programme *ad hoc* qui n'est pas encore reconnu officiellement. Par contre, certains professeurs de l'établissement sont maintenant reconnus à titre de principal superviseur d'une thèse de doctorat exécutée dans le cadre du programme offert par l'Université de Montréal.

En ce qui a trait à l'évolution des effectifs étudiants dans le secteur, on note que globalement, ils ont augmenté de 10 % au premier cycle depuis la parution du rapport de la Commission des universités sur les programmes (en décembre 1999). Cette hausse est

attribuable surtout à une augmentation des inscriptions dans les programmes de kinésiologie et d'éducation physique axée sur l'intervention en milieu communautaire (les « bac. 2 » et « bac. 3 » au tableau 3.1 en annexe), qui s'élève à 29 % entre 1999 et 2002. En 2003, de l'avis des représentants des établissements, les inscriptions totales sont toujours en augmentation.

Au deuxième cycle, les inscriptions totales et nouvelles inscriptions ont été en baisse entre 1993 et 2001 et ces baisses se sont répercutées au troisième cycle. Différents facteurs expliquent cette tendance : à l'Université de Sherbrooke, le diplôme de deuxième cycle d'intervention en activité physique a reçu des cohortes d'étudiants variables d'une année à l'autre et les inscriptions au nouveau diplôme de deuxième cycle ne s'ajoutent qu'à compter de 2002; en ce qui concerne l'Université Laval, depuis 1997, les étudiants qui décident de poursuivre leurs études supérieures dans le domaine de l'éducation physique doivent s'inscrire à la maîtrise en psychopédagogie – les inscriptions se sont donc *déplacées* du présent secteur vers le secteur éducation; enfin, les volets professionnels des maîtrises en sciences de l'activité physique de l'UQTR et de l'Université de Montréal sont en suspension d'admissions depuis 1998 et 1997 respectivement. Par ailleurs, comme le secteur a subi une attrition importante de ses effectifs professoraux dans les dix dernières années, il peut aussi y avoir eu un impact sur le recrutement d'étudiants au second cycle.

Concernant les unités académiques, on note qu'à l'Université McGill, le Département d'éducation physique est devenu le Département de *kinésiologie* et d'éducation physique. À l'Université Laval, les programmes de kinésiologie sont désormais administrés par la Faculté de médecine, mais les programmes en enseignement de l'éducation physique et à la santé et en intervention sportive relèvent du Département d'éducation physique. En ce qui concerne l'Université de Montréal, le programme de formation des enseignants est maintenant sous la responsabilité de la Faculté des sciences de l'éducation, mais le Département de kinésiologie, qui n'est toujours rattaché à aucune faculté, est responsable des autres programmes. Le nouveau diplôme de deuxième cycle en activité physique et promotion de la santé est offert en collaboration avec le Département de médecine sociale et préventive. Dans le cas de l'UQAM, les responsables du Département de kinanthropologie se questionnent sur le lieu de rattachement de leur unité (un meilleur déploiement de l'unité pourrait se produire à la Faculté des sciences). À l'UQAC, le module d'activité physique a été scindé en deux secteurs indépendants : activité physique et éducation à la santé, et plein air.

Les données sur le corps professoral sont présentées au tableau 4 en annexe. On note que le nombre total de professeurs réguliers a considérablement diminué en dix ans (-21 %). Les données les plus récentes sur le financement de la recherche (2000-2001 et 2001-2002), ainsi que sur les crédits-étudiants (automne 2002) sont présentées aux tableaux 5 et 6 en annexe du présent rapport. Les données sur le financement de la recherche peuvent ne pas comprendre les montants reçus de la Fondation canadienne pour l'innovation et elles doivent être interprétées avec beaucoup de circonspection. À noter également que la plus grande part du financement de la recherche dans le secteur est attribuée à des projets en kinésiologie.

Tableau 1 – Programmes dans le secteur de l'éducation physique et à la santé et de la kinésiologie (ou sciences de l'activité physique) à l'automne 2003

	Concordia	Laval	McGill	UdeM	UdeS	UQAC	UQAM	UQTR	Total
Certificat/Mineure			c  ⁴	•		• 			4
Majeure	♦		♦	♦					
Baccalauréat	• •  ¹	• •  ²	• • ⁵	•  ⁶	•  ⁷	• • • ⁹	• ¹⁰	• • ¹¹	18
Diplôme de 2 ^e cycle					• 				3
Maîtrise		•  ³	•	•	•		•	•	6
Doctorat		•  ³		•	 ⁸				2
Sous-total	3	5	4	6	5	5	2	3	33

Source : annuaires des universités. La liste complète et détaillée des programmes se trouve en annexe du rapport de la CUP.

c = option, concentration

 = nouveau

 = en suspension d'admissions ou abandonné

 = inclus par erreur dans le rapport de la CUP

♦ = possibilité d'obtenir un baccalauréat avec majeure

- 1 Option en *Clinical Exercise Physiology*, option en *Athletic Therapy* et nouvelle option générale en *Exercise Science (Major et Specialization)*; les *Honours* ont été abolis.
- 2 Baccalauréats en kinésiologie, en enseignement de l'éducation physique et à la santé et en intervention sportive (nouveau).
- 3 Programmes en kinésiologie transférés de la Faculté des sciences de l'éducation à la Faculté de médecine et nouvelles concentrations en sciences de l'éducation physique dans les programmes de maîtrise et de doctorat en psychopédagogie offerts par la Faculté des sciences de l'éducation.
- 4 Option en éducation physique dans le *Certificate in Education for First Nations and Inuit* et nouvelle mineure en kinésiologie.
- 5 *B. Ed. in Physical and Health Education* et *B. Ed. in Kinesiology*.
- 6 Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et santé et nouveau baccalauréat spécialisé en kinésiologie.
- 7 Baccalauréat en enseignement en éducation physique et à la santé et nouveau baccalauréat en kinésiologie.
- 8 Les étudiants peuvent s'inscrire à une concentration en intervention éducative en activité physique au doctorat en éducation ou à un doctorat en gérontologie.
- 9 Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé, baccalauréat avec majeure en sciences de l'activité physique, baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure.
- 10 Deux profils : kinésiologie et enseignement de l'éducation physique et de la santé.
- 11 Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé et baccalauréat en sciences de l'activité physique.

Tableau 2 – Détail des changements ¹ dans la programmation en éducation physique et à la santé et en kinésiologie (ou sciences de l'activité physique) survenus entre l'automne 1996 et l'automne 2003

Établissement	Nom du programme	Suspension des admissions ou abandon	Nouveau	Modifié	Erreur dans le rapport de la CUP	Remarques
Concordia	<i>Honours in Exercise Science</i> <i>Specialization in Exercise Science</i>	✓	✓			Troisième option (générale) au niveau du <i>Specialization</i> . L'option <i>Adapted Physical Activity</i> a été remplacée par une option en <i>Clinical Exercise Physiology</i> .
Laval	Mineure ou certificat en intervention en éducation physique Maj. en sci. de l'éducation physique Baccalauréat en intervention sportive Maîtrise et doctorat en sciences de l'activité physique Concentrations en sci. de l'éducation physique	✓ ✓	 ✓ ✓	 ✓		Nouveau programme au temps de la CUP disparu au profit du baccalauréat en intervention sportive. Nouveau prog. disparu au profit du bac. en interv. sportive. Devenus des programmes en kinésiologie. Dans les maîtrise et doctorat en psychopédagogie.
McGill	<i>Minor in Kinesiology</i> <i>M. A. in Physical Education</i> <i>Ph. D. in Physical Education</i>		✓	✓	✓	La maîtrise mène maintenant à un grade de M. A. ou de M. Sc. en kinésiologie et éducation physique. Ce programme n'est pas officiellement reconnu, il s'agit d'un programme <i>ad hoc</i> .
U. de M.	Baccalauréat en éducation physique DESS en activité physique et promotion de la santé		 ✓	✓		Scindé en deux programmes : enseignement en éducation physique et à la santé, et kinésiologie. Offert à compter de l'automne 2003.
U. de S.	Certificat d'activité physique Baccalauréat en activité physique DESS en exercices thérapeutiques Concentration en intervention éducative en activité physique Doctorat en gérontologie	✓	 ✓ ✓ ✓	✓		Programme fermé en 2002. Scindé en deux programmes : enseignement en éducation physique et santé, et kinésiologie. Au doctorat en éducation. Participation importante de la Faculté d'éducation physique et sportive à ce programme multifacultaire.
UQAC	Certif. en sci. de l'activité physique Min., act. physique & éduc. à la santé Bac. en sci. de l'activité physique		✓	✓ ✓		Devenu une <i>mineure</i> . Bac. spécialisé où les admissions étaient suspendues depuis l'automne 1997, remplacé par majeure en 2003.
UQAM	Bac. d'interv. en activité physique Maîtrise en kinanthropologie			✓ ✓		Profil récréosportif renommé profil en kinésiologie. Nouveau volet professionnel en ergonomie.
UQTR	Bac. en sci. de l'activité physique Maîtrise en sci. de l'activité physique			✓ ✓		Baccalauréat spécialisé remplacé par bac. avec majeure. Profil sans mémoire en suspension d'admissions depuis l'automne 1998.

1 Tels qu'apparaissant au Tableau 1.

Chapitre 2

Suivi des recommandations de la CUP

Recommandation 1 – Corpus de connaissances en éducation à la santé

« Que les représentants universitaires réitèrent la nécessité d'un consensus quant à un corpus commun de connaissances autour de l'éducation physique et à la santé, sans empêcher pour autant l'expression de particularités institutionnelles liées, notamment, aux demandes et à la réalité du milieu. »

Le consensus est recherché quant au développement d'un corpus de connaissances en éducation à la santé. Des pourparlers ont cours et l'on souligne l'importance que ces connaissances soient intégrées aux connaissances en éducation physique.

Les membres du Groupe de travail conviennent toujours de la nécessité d'en arriver à une entente quant à un corpus commun de connaissances intégrées en éducation physique et à la santé dans les programmes de formation des enseignants. Ils signalent que seuls les programmes qui intégreront véritablement le volet d'éducation à la santé recevront l'agrément définitif du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE).

À cette fin, les membres estiment qu'il faudrait examiner les changements déjà apportés en vue de l'intégration de l'éducation à la santé : le Département de kinésiologie et le Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal ont créé un diplôme de deuxième cycle en activité physique et promotion de la santé; des cours particuliers ont été conçus et intégrés aux baccalauréats en enseignement à l'Université Laval et à l'UQAC; une mineure en activité physique et éducation à la santé a été développée à l'UQAC; à l'UQAM, un programme court de deuxième cycle portant sur la didactique de l'activité physique et de la santé est offert; à l'Université de Sherbrooke, la Faculté d'éducation physique et sportive a élaboré un guide d'activités pédagogiques en matière d'éducation à la santé; enfin, dans le réseau de l'Université du Québec, un site Web sur l'éducation à la santé a été créé permettant entre autres les échanges sur la question.

De plus, on fait remarquer que des démarches en vue d'en arriver à un consensus ont été entreprises, notamment par le biais d'une présentation sur le sujet de l'éducation physique et à la santé faite dans le cadre du congrès de l'ACFAS en 2003. Les membres sont d'avis qu'il conviendrait d'organiser une réflexion commune quant à l'éducation physique et à la santé, sous la forme, par exemple, d'un forum de discussion. Il faut souligner, par ailleurs, que les universités sont toujours en attente des directives du ministère de l'Éducation quant au programme du secondaire.

Recommandation 2 – Didactiques appropriées

« Que les spécialistes des unités concernées unissent leurs efforts dans le but de développer des didactiques appropriées à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé. »

Les suites de cette recommandation découlent des suites accordées à la première recommandation.

Le développement des méthodes d'enseignement sera consécutif à l'atteinte d'un consensus au sujet du corpus de connaissances.

Recommandation 3 – Formation pratique, deuxième discipline

<i>« Que les universités se penchent sans plus tarder sur les problèmes de faisabilité de la formation pratique de 700 heures exigée par le ministère de l'Éducation et, au besoin, que le MEQ propose une conception plus souple de la polyvalence dans la formation pratique dans la deuxième discipline. »</i>	Cette recommandation est devenue caduque en raison d'un retour à la monodisciplinarité.
---	--

Cette recommandation est devenue caduque, compte tenu du retour à la monodisciplinarité. Qui plus est, la difficulté ne se trouverait pas tant dans la réalisation des 700 heures de stages que dans le nombre de places de stage disponibles.

Recommandation 4 – Formation continue des enseignants en exercice

<i>« Que les associations professionnelles et les universités s'associent pour définir un cadre pour la formation continue en éducation physique et à la santé; Que les universités assument leur rôle dans la formation continue et le fassent savoir aux instances intéressées que sont, notamment, les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation. »</i>	Aucune concertation n'a été établie avec la Fédération des enseignants en vue de la formation continue. Divers programmes ont été développés par les universités, mais ils n'ont pas connu beaucoup de succès jusqu'à maintenant.
---	--

Il semble que les initiatives prises par certaines universités en matière de formation continue n'ont pas connu beaucoup de succès auprès des enseignants en exercice. Aucune concertation n'a été établie avec la Fédération des enseignants, et ce, malgré les nouvelles exigences du ministère de l'Éducation. Il reste à voir les résultats de l'implantation des nouveaux diplômes de deuxième cycle en activité physique et promotion de la santé (à l'Université de Montréal) et en exercices thérapeutiques (à l'Université de Sherbrooke). Les membres du Groupe de travail estiment que le MEQ devrait mettre en place les conditions favorables pour inciter les enseignants à s'engager dans la formation continue, d'autant plus qu'il incite les universités à offrir aux enseignants des cours de perfectionnement dans le domaine de l'éducation à la santé et que des programmes sont déjà offerts.

Les besoins en formation continue des enseignants en exercice sont devenus très spécifiques. Jusqu'à maintenant, les commissions scolaires ont répondu à ces besoins par l'entremise de journées pédagogiques abordant des thèmes précis. Selon certains membres du Groupe de travail, les universités devraient développer ce genre de formation sur mesure (adaptables, non créditées) sans toutefois mettre en péril la qualité générale des programmes de formation continue. Mais les ressources financières et professorales sont insuffisantes. L'établissement d'un partenariat entre les universités pourrait être pertinent au plan du leadership et de la gestion de la formation continue offerte à l'université.

Par contre, en kinésiologie, les universités sont en contact avec l'association professionnelle pour mieux répondre aux besoins de formation continue.

Recommandation 5 – Programmes d'études supérieures

<i>« Que les unités académiques visées conviennent d'un scénario de collaboration en matière d'enseignement aux cycles supérieurs en vue de faciliter l'accès pour les étudiants au savoir disponible dans l'ensemble des départements qui offrent de tels programmes; et que les universités fassent rapport à la Commission sur l'échéancier d'implantation d'un tel scénario à la fin du printemps 2000. »</i>	Les étudiants peuvent suivre des cours dans une université ou une autre, surtout à Montréal.
---	---

Aucune entente formelle n'est intervenue entre les universités visant une collaboration en enseignement, si ce n'est l'habilitation de trois professeurs de l'Université McGill par la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal à diriger des thèses de doctorat dans le cadre du programme de l'Université de Montréal. Toutefois, les informations sur les cours disponibles sont largement diffusées grâce aux sites Web des établissements, et l'accès des étudiants à l'ensemble des cours est facilité, surtout dans la région de Montréal, grâce à un service en ligne pour l'obtention des autorisations d'études hors établissement.

Recommandation 6 – Habilitation des professeurs

<i>« Que les unités académiques qui offrent des programmes de maîtrise ou de doctorat explicitent les conditions d'habilitation des professeurs d'autres institutions à diriger des étudiants dans leurs programmes;</i> <i>Que les universités s'assurent de modalités de reconnaissance du travail effectué par ces professeurs et d'ententes financières interinstitutionnelles qui reconnaissent cette contribution;</i> <i>Que les universités rendent ces dispositions opérantes dans un délai raisonnable. »</i>	Il n'y a toujours que des ententes ponctuelles, mais le besoin d'ententes plus larges ne se fait plus autant sentir aujourd'hui.
---	---

À ce jour, il n'y a que des ententes ponctuelles qui régissent les directions ou co-directions de travaux des étudiants de cycles supérieurs. Par exemple, comme on l'a souligné précédemment, la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal a habilité trois professeurs du Département de kinésiologie et d'éducation physique de l'Université McGill à être principal superviseur de thèses de doctorat dans le cadre de son programme de troisième cycle en kinésiologie.

En ce qui a trait au Protocole cadre d'entente relative à l'autorisation accordée à un professeur pour l'encadrement d'un mémoire ou d'une thèse pour un programme externe à son établissement (protocole A) et au Spécimen d'entente spécifique découlant de la signature du protocole cadre (protocole D), qui ont été proposés par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) en 2001, plusieurs établissements ont indiqué que loin de favoriser la collaboration, ces protocoles y feraient plutôt obstacle, en raison principalement des dispositions relatives au partage des revenus.

Recommandation 7 – Projet de doctorat conjoint

<i>« Que les universités Laval, de Sherbrooke, du Québec à Montréal et du Québec à Trois-Rivières poursuivent leur concertation dans le développement du programme conjoint de doctorat en intervention éducative et invite à ouvrir le projet aux autres universités intéressées. »</i>	Deux des quatre universités ont opté pour développer leur propre programme.
--	--

La création d'un doctorat conjoint n'a pas été réalisée. On estime que cette recommandation est devenue caduque, compte tenu du fait que l'Université de Sherbrooke offre, depuis l'automne 2003, un volet en intervention éducative en activité physique dans son programme de Ph. D. en éducation et que l'Université Laval offre un nouveau cheminement en sciences de l'éducation physique dans son doctorat en psychopédagogie.

Par ailleurs, au Département de kinanthropologie de l'UQAM, on se montre intéressé par l'extension du doctorat de l'Université Laval ou de celui de l'Université de Sherbrooke.

Recommandation 8 – Concertation des universités montréalaises

<i>« Que, compte tenu de la proximité géographique des quatre universités montréalaises, les vice-recteurs académiques des universités Concordia, McGill, de Montréal et du Québec à Montréal examinent comment mettre leurs ressources en commun afin d'offrir éventuellement aux étudiants une offre partagée de cours. »</i>	L'offre de cours partagée est peu répandue, mais la mobilité des étudiants est favorisée.
---	--

Certains échanges de cours ont lieu entre les universités McGill et de Montréal aux cycles supérieurs. Les membres du Groupe de travail estiment que la concertation entre les établissements montréalais est pertinente et réalisable, mais que des problèmes de ressources, d'horaire et de partage financier y font obstacle. De plus, il semble qu'il n'y aurait pas suffisamment de mesures incitant les étudiants à suivre des cours dans les autres établissements et les directions d'unité à les encourager. Toutefois, des informations sur les cours offerts dans les établissements sont disponibles et la mobilité interétablissements des étudiants est facilitée grâce au service d'autorisation en ligne mentionné précédemment.

Chapitre 3

Bilan de la situation depuis la fin des travaux de la CUP

Le présent secteur a subi d'importantes modifications structurelles dans les dernières années. Ces modifications coïncident avec la réforme des programmes de formation des enseignants qui a été mise en branle, dans le cas des formations des spécialistes au primaire et au secondaire, en 1998. Auparavant, les formations initiales en *éducation physique* et/ou en *sciences de l'activité physique* menaient à des carrières en enseignement et/ou en recherche. Certains établissements n'offraient qu'un seul baccalauréat qui présentait ces deux possibilités de cheminement. Au moment de leur diplomation, tous ceux qui désiraient agir à titre d'éducateur physique, que ce soit en milieu scolaire ou extra scolaire, obtenaient un permis d'enseignement, sur recommandation du département ou de l'unité d'éducation physique au ministère de l'Éducation.

Avec la réforme des programmes de formation des enseignants, le cheminement en enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire est devenu clairement un programme distinct, en raison notamment du nombre de places de stages limité et de la maîtrise d'œuvre dorénavant assurée par les facultés ou unités d'éducation ou par un comité de maîtrise d'œuvre interdépartemental. Un contingentement du programme a aussi été instauré en 1998. Par ailleurs, les besoins de formation pour l'éducation physique en milieu extra-scolaire et en sciences de l'activité physique convergeaient. Les programmes de premier cycle en sciences de l'activité physique ou en kinésiologie répondent aujourd'hui à ces divers besoins, sauf à l'Université Laval et à l'UQAC où l'on a opté pour l'offre d'un programme distinct pour la formation des éducateurs physiques en milieu extrascolaire (*intervention sportive* à l'Université Laval et *plein air et tourisme d'aventure* à l'UQAC) parallèlement aux programmes en kinésiologie ou en sciences de l'activité physique.

Tous les programmes de formation des enseignants comportent maintenant un volet d'éducation à la santé, comme l'a exigé le ministère de l'Éducation. Mais, pour le moment, les modifications apportées aux programmes en vue d'assurer la formation en éducation à la santé demeurent modestes. Il reste donc à développer un corpus commun de connaissances dans ce domaine et à bien l'intégrer aux programmes de formation des enseignants en éducation physique. Les responsables des programmes y travaillent et, par ailleurs, le ministère de l'Éducation doit faire part de ses directives quant à la formation des enseignants au secondaire. Dans le contexte où tous les programmes de formation des enseignants en éducation physique et à la santé ont été rappelés par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) et qu'ils n'ont obtenu qu'un agrément temporaire d'une année, il y aurait lieu d'organiser un forum de discussion tel que proposé précédemment afin de partager les informations sur les initiatives entreprises. Le président de la Conférence québécoise des responsables universitaires en éducation physique (CQRUEP), membre du groupe de travail ayant produit ce rapport, se charge de donner suite à la proposition.

Au sujet du contingentement des programmes de formation des enseignants, les représentants du secteur estiment que l'ajout d'une heure de formation en éducation physique dans le système d'éducation a un impact important sur la demande en enseignants. Les unités d'éducation physique et/ou de kinésiologie seraient donc

prêtes à accueillir davantage d'étudiants. Les contingents pourraient être revus à la hausse.

En ce qui a trait aux inscriptions dans le présent secteur, elles sont globalement en augmentation au premier cycle, surtout dans les domaines de la kinésiologie et de l'intervention dans les milieux communautaires. Pour répondre à cette hausse de clientèle, les unités d'éducation physique, de kinésiologie ou de sciences de l'activité physique doivent rebâtir un corps professoral qui a subi une attrition particulièrement importante entre 1992 et 2002. Or, même le remplacement des professeurs qui prennent leur retraite est devenu un défi difficile à relever. Comme dans bien d'autres secteurs et comme ailleurs au Canada, les candidats détenteurs de Ph. D. intéressés à faire carrière en milieu universitaire se font rares et la concurrence interuniversitaire s'accroît. Pour mieux répondre à la demande de formation avec les ressources existantes, les représentants des universités délégués pour la production de ce rapport seraient prêts à une certaine concertation interuniversitaire pour la planification de l'offre de cours au premier cycle, surtout dans la région de Montréal, tel que l'avait recommandé la CUP, où des complémentarités sont apparues entre les départements. Mais les modalités du financement universitaire au Québec incitent à la concurrence et nuisent aux possibilités de concertation qui auraient également servi à améliorer la compétitivité des universités québécoises à l'échelle canadienne.

Au sujet de la maîtrise d'œuvre des programmes de formation des enseignants en éducation physique et à la santé, on constate qu'elle appartient soit aux unités de sciences de l'éducation, soit à des comités de coordination interdépartementaux. Comme les unités d'éducation physique et/ou de kinésiologie interviennent dans la gestion de ces programmes, les représentants du secteur souhaitent qu'on fasse appel à des spécialistes de l'activité physique pour enseigner la didactique de l'activité physique et pour encadrer les stagiaires.

Dans les changements à venir, on note qu'à compter de 2004, le baccalauréat en kinésiologie de l'Université McGill mènera à un grade de B. Sc. plutôt qu'à un B. Ed. et ainsi les diplômés du cégep devront détenir une formation préalable en sciences pour y être admis. À l'Université Concordia, un projet de maîtrise en *Exercise Science*, comportant notamment une option en thérapie sportive, est actuellement examiné par la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ. Si le programme reçoit l'aval de la CEP et du MEQ, il s'agirait du premier programme d'études supérieures en thérapie sportive au Canada et le premier programme d'études supérieures offert par l'Université dans le secteur. Enfin, l'Université Laval a pour projet d'offrir éventuellement un diplôme de deuxième cycle en kinésiologie clinique.

Enfin, les membres du Groupe de travail sont préoccupés par les conséquences sur leur secteur de l'adoption de la Loi 90 [*Loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*]. L'énoncé de la loi pourrait mettre en difficulté l'exercice de certaines professions, comme celle des kinésiologues. D'ailleurs, une coalition regroupant diverses fédérations d'intervenants a été mise sur pied. Elle est appuyée par la CQRUEP. Une rencontre a déjà eu lieu avec l'Office des professions pour faire part des inquiétudes de la Coalition. Par ailleurs, la reconnaissance des diverses activités du secteur à titre de professions est toujours souhaitable.

En terminant, il a été soulevé par l'un des représentants du secteur qu'à long terme, la séparation de la formation en sciences de l'activité physique ou en kinésiologie de la formation en enseignement pourrait appauvrir l'une et l'autre des formations. Il y aurait peut-être lieu d'envisager des tronc communs entre les formations, de même que des passerelles entre les programmes lorsqu'il n'y en a pas, même si pour le moment, la formation des enseignants et celle des kinésiologues tendent à s'éloigner.

Cadre de référence du Comité de suivi sur les programmes (CSP) et des groupes de travail sectoriels (abrégé)

Dans son « Rapport final présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse » et intitulé : *Pour une vision concertée de la formation universitaire : diversité et complémentarité*, la Commission des universités sur les programmes (CUP) a formulé les trois recommandations suivantes à l'intention de la CREPUQ :

- « 2. *Que la CREPUQ, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, prenne les moyens et alloue les ressources requises pour que les données colligées par la CUP soient constamment mises à jour;*
3. *Que la CREPUQ, pour assurer un suivi aux travaux de la Commission, avise des moyens de surveiller les suites données par les universités aux recommandations contenues dans les derniers (sic) rapports de la CUP, du fait de la fin de ses activités;*
4. *Que la CREPUQ, afin de poursuivre le travail de rationalisation dans l'offre de programmes et de maintenir une complémentarité dans la programmation, organise, périodiquement, une rencontre des représentants des universités par secteur disciplinaire, sur le modèle des 23 sous-commissions, pour faire le point sur l'évolution de la situation des programmes depuis la publication des rapports de la CUP; ».*

Le Conseil d'administration de la CREPUQ a résolu, en novembre 2000, d'assurer la mise en œuvre de ces recommandations en confiant au Comité des affaires académiques le soin d'y donner suite. À cette fin, des groupes de travail sont mis sur pied dans chacun des secteurs ou regroupements disciplinaires ; les établissements universitaires qui offrent des programmes de grade dans un secteur donné désignent leurs représentants au groupe de travail correspondant.

Le CA a également convenu de former un Comité de suivi sur les programmes composé de professeurs honoraires provenant de disciplines et d'établissements différents, qui connaissent bien le système universitaire et jouissent d'une bonne crédibilité auprès de la communauté. Le mandat du Comité, dont les membres assumeront à tour de rôle la présidence des groupes de travail, consiste à superviser la réalisation des travaux et à en assurer la cohérence, en liaison avec le Comité des affaires académiques.

Chaque groupe de travail tiendra deux réunions – ou trois, à titre exceptionnel – et produira, à l'intention du Comité des affaires académiques, un court rapport qui contiendra la mise à jour des données pertinentes et fera état de la situation des programmes et des activités de collaboration poursuivies depuis la publication du rapport de la CUP, lequel constituera son point de départ obligé.

[...]

Pour ce qui est de l'invitation à « poursuivre le travail de rationalisation dans l'offre de programmes et de maintenir une complémentarité dans la programmation », selon la recommandation 4, en faisant « le point sur l'évolution de la situation des programmes depuis la publication des rapports de la CUP », les groupes de travail pourraient à leur tour formuler des recommandations, étant entendu qu'il appartient au Comité des affaires académiques d'y donner suite, s'il y a lieu.

Programme d'activités et calendrier

On trouvera à la page suivante la liste des disciplines ou groupes de disciplines classés dans l'ordre où ils seront examinés par les groupes de travail correspondants au cours des trois prochaines années.

Il est à noter que les changements ci-après ont été apportés aux regroupements disciplinaires retenus par la CUP :

- a) « travail social et animation sociale et culturelle » ont été retirés du groupe # 11 (« sciences infirmières, santé communautaire, épidémiologie », etc.) et placés dans le nouveau regroupement # 13 avec « criminologie », qui faisait partie du groupe # 5 (« science politique, sociologie et disciplines apparentées », etc.);
- b) « droit » et « philosophie et éthique » sont séparés en deux secteurs distincts;
- c) « études et production cinématographiques », qui faisaient partie du groupe # 19 (« arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, etc. »), ont été reclassées dans le groupe # 6 avec « communication »;
- d) « musique », qui a fait l'objet du tout premier rapport de la CUP, a été placée avec les autres disciplines artistiques dans le groupe # 19 (« arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, etc. »);
- e) « podiatrie » a été ajoutée au groupe # 16 (« orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie », etc.) ;
- f) « optométrie » est passée du groupe # 16 (« orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie », etc.) au groupe # 21 (« médecine dentaire et pharmacie »).

Enfin, considérant que l'éducation, l'éducation physique et l'enseignement des arts devraient faire l'objet de travaux concomitants, il est prévu que les groupes de travail chargés de ces secteurs puissent siéger au cours de la même période.

Adopté par le Comité des affaires académiques le 11 mai 2001

Regroupements disciplinaires et calendrier des travaux

AN 1

1. Physique, mathématiques, informatique
2. Études littéraires, langues et littératures modernes et études anciennes
3. Linguistique, traduction, français et anglais
4. Philosophie et éthique
5. Science politique, sociologie et disciplines apparentées, anthropologie, études féministes, sciences du loisir et récréologie
6. Communication, études et production cinématographiques
7. Génie
8. Théologie et sciences des religions

AN 2

9. Biologie, chimie, biochimie, microbiologie, sciences biomédicales et sciences de l'environnement
10. Sciences de la terre, de l'eau et de l'atmosphère
11. Formation postdoctorale en médecine
12. Psychologie, psychoéducation et sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie
13. Architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines
14. Histoire, géographie, archivistique, bibliothéconomie, sciences de l'information, archéologie, démographie
15. Orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie, sciences de la réadaptation, ergonomie, chiropratique, pratique sage-femme, podiatrie
16. Médecine dentaire, pharmacie et optométrie

AN 3

17. Éducation
18. Éducation physique et à la santé et kinésiologie (ou sciences de l'activité physique)
19. Arts visuels et médiatiques, danse, art dramatique, musique, enseignement des arts, histoire de l'art et muséologie
20. Études en administration, économique et relations industrielles
21. Droit
22. Sciences infirmières, santé communautaire, épidémiologie, hygiène du milieu, gérontologie et gestion des services de santé
23. Sciences de l'agriculture, médecine vétérinaire, nutrition, sciences des aliments et sciences de la consommation

Adopté par le Comité des affaires académiques le 2 mars 2001 et révisé en septembre 2002.

Liste des membres du Comité de suivi sur les programmes

DEROME, Jean-Robert	Professeur honoraire du Département de physique de l'Université de Montréal
DIORIO, Mattio	Professeur honoraire de l'École des hautes études commerciales (HÉC)
DOMINGUE, Nicole	Professeure honoraire du Département de linguistique de l'Université McGill
GODBOUT, Paul	Président du Comité de suivi et professeur honoraire du Département d'éducation physique de l'Université Laval
GOULET, Georges	Professeur honoraire du secteur de l'éducation, UQAH
LEROUX, Adrien	Professeur honoraire du Dép. de génie électrique et de génie Informatique de l'Université de Sherbrooke
SABOURIN, Jean-Guy	Professeur honoraire du Département de théâtre de l'UQAM

Liste des membres du Groupe de travail sur le secteur Éducation physique et kinésiologie (sciences de l'activité physique)

BORDELEAU, Claude	Département des sciences humaines, UQAC
BOUCHER, Jean	Département de kinanthropologie, UQAM
DESHAIES, Paul	Faculté de l'éducation physique et sportive, Université de Sherbrooke
DUGAS, Claude	Département des sciences de l'activité physique, UQTR
LEROUX, Alain	Département d'éducation physique, Université Concordia
PÉRONNET, François	Département de kinésiologie, Université de Montréal
TURCOTTE, René	Département de kinésiologie et éducation physique, Université McGill
SAVARD, Claude	Département d'éducation physique, Université Laval
CARREAU, Isabelle	CREPUQ
GODBOUT, Paul	Président du Groupe de travail et du Comité de suivi sur les programmes
VIGNOLA, Julie	CREPUQ

– Annexe III –

**Tableaux sur les effectifs étudiants, le corps professoral,
le financement de la recherche et les crédits-étudiants**

Tableau 3.1 – Données sur les baccalauréats en enseignement de l'éducation physique et à la santé (Bac. 1) et en kinésiologie (sciences de l'activité physique; Bac. 2)

INSCRIPTIONS À L'AUTOMNE																									
	Concordia	Laval				McGill			UdeM			UdeS			UQAC				UQAM			UQTR			TOTAL
	Bac. 2 ¹	Bac. 1	Bac. 2	Bac. 3 ²	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total ³	Bac. 1	Bac. 2 ¹	Total ³	Bac. 1	Bac. 2	Total ³	Bac. 1	Bac. 2 ⁴	Bac. 3 ⁵	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total	
1986	250	199	278		477			255			508			399		189		189	570		570	206	11	217	2865
1987	242	279	294		573			259			465			402		171		171	560		560	233	19	252	2924
1988	217	302	281		583			263			478			395		152		152	499		499	249	19	268	2855
1989	227	331	286		617			259			400			407		165		165	494		494	257	28	285	2854
1990	184	344	253		597			233			383			435	27	130		157	413		413	242	31	273	2675
1991	177	357	263		620			250			401			426	81	69		150	458		458	241	22	263	2745
1992	201	406	228		634			234		16	441			457	108	42		150	577		577	283	16	299	2993
1993	218	419	200		619			245		19	420			464	115	37		152	576		576	274	18	292	2986
1994	266	318	189		507			248		13	395			377	103	33		136	533		533	253	22	275	2737
1995	281	228	173		401			243		11	328			384	103	37		140	534		534	213	27	240	2551
1996	320	240	157		397			222		17	340			313	93	31	30	154	536		536	188	29	217	2499
1997	346	242	180	36	458			189		18	361			314	108	21	60	189	493		493	165	24	189	2539
1998	334	219	206	97	522			192	40	103	384	71	39	317	106	12	95	213	402	70	472	136	22	158	2592
1999	319	207	221	99	527	33		201	90	177	434	136	96	327	86	7	95	188	309	106	415	154	18	172	2583
2000	280	237	204	105	546	89		232	131	251	479	190	121	347	79	2	91	172	245	121	366	142	9	151	2573
2001	318	227	184	125	536	121		281	152	278	448	217	148	375	90	0	77	167	266	133	399	158	12	170	2694
2002	343	231	197	126	554	149	133	306	172	326	504	197	219	420	93	0	70	163	317	84	401	158	13	171	2862
NOUVELLES INSCRIPTIONS ⁶																									
	Concordia	Laval				McGill			UdeM			UdeS			UQAC				UQAM			UQTR			TOTAL
	Bac. 2 ¹	Bac. 1	Bac. 2	Bac. 3 ²	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total ³	Bac. 1	Bac. 2 ¹	Total ³	Bac. 1	Bac. 2	Total ³	Bac. 1	Bac. 2 ⁴	Bac. 3 ⁵	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total	
1991	74	154	127		281			89			167			198	65	15		80	224		224	99	4	103	1216
1992	95	209	107		316			91		16	185			178	54	18		72	304		304	141	8	149	1390
1993	82	185	97		282			95		14	147			186	42	21		63	204		204	104	10	114	1173
1994	117	80	86		166			73		7	109			128	41	20		61	150		150	79	14	93	897
1995	104	68	81		149			70		9	91			166	38	18		56	183		183	73	10	83	902
1996	106	109	60		169			76		11	147			120	30	24	30	84	176		176	68	17	85	963
1997	111	107	145	36	288			67		17	168			116	50	0	40	90	155		155	66	7	73	1068
1998	100	154	80	74	308			80	40	101	197	71	39	125	41	0	45	86	61	70	131	52	9	61	1088
1999	119	73	78	30	181	n.d.			59	137	202	74	72	149	30	0	37	67	60	58	118	59	7	66	902
2000	81	59	74	138	271	63		110	53	142	196	74	68	142	24	1	25	50	64	51	115	46	3	49	1014
2001	146	68	64	67	199	54		99	43	144	188	42	70	112	26	0	24	50	108	58	166	49	8	57	1017
2002	135	73	85	56	214	37	44	87	47	176	223	76	82	158	25	0	25	50	124	2	126	41	6	47	1040
DIPLOMES DÉCERNÉS																									
	Concordia	Laval				McGill			UdeM			UdeS			UQAC				UQAM			UQTR			TOTAL
	Bac. 2 ¹	Bac. 1	Bac. 2	Bac. 3 ²	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total ³	Bac. 1	Bac. 2 ¹	Total ³	Bac. 1	Bac. 2	Total ³	Bac. 1	Bac. 2 ⁴	Bac. 3 ⁵	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total	Bac. 1	Bac. 2	Total	
1989	51	59	68		127			71			113			105		36		36	83		83	49	3	52	638
1990	61	65	63		128			82			67			109	2	29		31	96		96	50	6	56	630
1991	55	76	54		130			63			90			109	3	33		36	107		107	81	7	88	678
1992	41	93	70		163			93			80			101	10	25		35	77		77	62	12	74	664
1993	39	89	46		135			66			77			101	16	9		25	75		75	59	7	66	584
1994	41	84	49		133			60			79			140	25	9		34	50		50	53	7	60	597
1995	49	116	40		156			66						99	19	4		23	91		91	70	1	71	687
1996	54	76	38		114			72		0	104			111	20	6		26	100		100	59	11	70	651
1997	65	62	38		100			76		3	77			73	20	4		24	105		105	64	5	69	589
1998	80	71	31		102			60		2	83			93	26	5		31	86		86	32	2	34	569
1999	73	64	39		103			43		8	80			103	28	4	2	34	86		86	56	9	65	587
2000	98	12	67	18	97			56		2	70			82	31	8	19	58	101		101	43	6	49	611
2001	80	57	66	19	142	7		24		37	111			26	10	1	21	32	67	6	73	22	5	27	515
2002	71	54	57	19	130	21		55	22	64	102	2	20	59	14	0	18	32	43	20	63	27	0	27	539

Source : GDEU (MEQ).

1 Incluant la majeure, omise dans le tableau du rapport de la CUP. Les données sur le majeur de l'UdeM sont celles de l'établissement.

2 Baccalauréat en intervention sportive.

3 Incluant les données agglomérées dans le système GDEU, les effectifs des deux cheminements ayant été déclarés dans un seul et même programme par le passé.

4 Baccalauréat spécialisé en suspension d'admissions depuis l'automne 1997, réactivé en 2003 sous la forme d'une majeure.

5 Baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure.

6 Les données du rapport de la CUP ont été revues pour inclure les nouvelles inscriptions de l'ensemble des sessions d'une année.

Tableau 3.2 – Données sur le diplôme de 2^e cycle et les maîtrises en kinésiologie ou en sciences de l'activité physique

INSCRIPTIONS À L'AUTOMNE								
	Laval ¹	McGill	UdeM ²	UdeS ³	UdeS ⁴	UQAM	UQTR ⁵	Total
1986	68	50	87	32	24	4	24	289
1987	57	50	76	2	32	9	11	237
1988	79	47	64	0	31	11	14	246
1989	62	44	47	1	29	18	21	222
1990	56	44	44	26	32	26	14	242
1991	56	43	33	2	33	21	11	199
1992	59	38	35	35	37	17	22	243
1993	55	42	34	80	38	20	29	298
1994	52	49	34	49	43	15	33	275
1995	46	43	31	38	37	12	37	244
1996	44	43	40	20	31	16	39	233
1997	48	28	44	14	31	9	41	215
1998	33	23	46	17	30	16	27	192
1999	26	25	35	12	20	25	22	165
2000	19	31	39	2	23	27	19	160
2001	22	30	32	0	23	32	16	155
2002	19	32	42	13	23	35	19	183

NOUVELLES INSCRIPTIONS ⁶								
	Laval ¹	McGill	UdeM ²	UdeS ³	UdeS ⁴	UQAM	UQTR ⁵	Total
1991	31	12	11	0	12	9	6	81
1992	39	15	15	33	12	9	14	137
1993	29	13	17	50	14	8	17	148
1994	26	19	13	2	10	5	13	88
1995	23	14	10	29	9	3	14	102
1996	16	15	21	0	7	10	11	80
1997	30	4	20	14	16	3	9	96
1998	15	8	17	5	6	10	9	70
1999	17	12	12	0	5	16	9	71
2000	10	16	18	0	12	13	8	77
2001	13	13	16	0	8	10	5	65
2002	6	12	22	13	12	15	8	88

DIPLÔMES DÉCERNÉS								
	Laval ¹	McGill	UdeM ²	UdeS ³	UdeS ⁴	UQAM	UQTR ⁵	Total
1989	22	13	13	1	6	1	3	59
1990	22	12	13	0	4	2	1	54
1991	12	12	10	10	7	2	7	60
1992	26	11	9	3	2	6	0	57
1993	17	10	5	2	8	3	1	46
1994	22	9	7	31	3	7	5	84
1995	13	10	8	27	11	5	5	79
1996	13	8	8	17	7	5	8	66
1997	15	14	6	11	11	6	2	65
1998	15	9	9	5	2	4	12	56
1999	7	9	11	4	3	2	9	45
2000	13	6	11	8	5	4	7	54
2001	7	9	8	1	8	3	4	40
2002	7	13	6	0	8	4	3	41

Source : GDEU (MEQ).

- 1 Depuis 1997, les étudiants intéressés à poursuivre des études dans le domaine des sciences de l'éducation doivent s'inscrire dans la concentration en sciences de l'éducation physique de la maîtrise en psychopédagogie.
- 2 Volet professionnel à la maîtrise en suspension d'admissions depuis 1997.
- 3 Diplôme de 2^e cycle d'intervention en activité physique (aucune inscription depuis l'hiver 2001) et, à compter de 2002, diplôme de 2^e cycle en exercices thérapeutiques.
- 4 Maîtrise en kinanthropologie.
- 5 Les données présentées ici sont celles de l'établissement parce que les données de GDEU étaient erronées. Il faut noter par ailleurs que le volet professionnel de la maîtrise (sans mémoire) est en suspension d'admissions depuis l'automne 1998.
- 6 Les données du rapport de la CUP ont été revues pour inclure les nouvelles inscriptions de l'ensemble des sessions d'une année.

**Tableau 3.3 – Données sur les doctorats en kinésiologie
(sciences de l'activité physique)**

INSCRIPTIONS À L'AUTOMNE

	Laval ¹	UdeM	Total
1986	17	35	52
1987	22	35	57
1988	26	34	60
1989	23	33	56
1990	24	33	57
1991	20	34	54
1992	20	36	56
1993	24	35	59
1994	27	37	64
1995	29	37	66
1996	32	30	62
1997	27	34	61
1998	21	34	55
1999	15	29	44
2000	14	28	42
2001	14	28	42
2002	10	29	39

NOUVELLES INSCRIPTIONS ²

	Laval ¹	UdeM	Total
1991	6	8	14
1992	4	12	16
1993	10	14	24
1994	7	9	16
1995	7	7	14
1996	7	4	11
1997	4	7	11
1998	0	9	9
1999	2	8	10
2000	5	5	10
2001	5	8	13
2002	1	7	8

DIPLÔMES DÉCERNÉS

	Laval ¹	UdeM	Total
1989	5		
1990	5	5	10
1991	3	4	7
1992	5	6	11
1993	3	8	11
1994	3	1	4
1995	2	7	9
1996	6	3	9
1997	8	3	11
1998	3	5	8
1999	6	4	10
2000	5	3	8
2001	5	6	11
2002	1	0	1

Source : GDEU (MEQ).

- 1 Depuis 1997, les étudiants intéressés à poursuivre des études dans le domaine des sciences de l'éducation doivent s'inscrire dans la concentration en sciences de l'éducation physique du doctorat en psychopédagogie.
- 2 Les données du rapport de la CUP ont été revues pour inclure les nouvelles inscriptions de l'ensemble des sessions d'une année.

Tableau 4
Données sur le corps professoral ¹

	Nombre de professeurs réguliers ² à l'automne			Âge moyen (2002)	Détenteurs de doctorat (2002)	Contribution des chargés de cours à l'automne 2002 ³
	1992	1997	2002			
Concordia	9	8	12	49	9	5
Laval	32	26	21 ⁴	53	16	18
McGill	10	9	7	49	7	5
UdeM	24	16	19	51	19	22
UdeS	21	21	18	51	17	28
UQAC	8	5	7	44	5	14
UQAM	25	20	17	52	15	21
UQTR	16	15	14	53	14	3
TOTAL	145	120	115			

Source : établissements universitaires.

- 1 Excluant les chargés de formation pratique dont la contribution est significative.
- 2 Professeurs détenant des postes réguliers, «... qu'ils soient engagés à temps complet dans des activités régulières d'enseignement ou de recherche, en sabbatique ou en perfectionnement. » (EPE, CREPUQ, 1996)
- 3 Nombre de cours de trois crédits donnés par des chargés de cours.
- 4 Incluant les professeurs rattachés à la Faculté de médecine.

Tableau 5 – Données sur le financement de la recherche en 2000-2001 et 2001-2002 ¹

	Subventions (en K\$) d'organismes reconnus ²			Subventions (en K\$) d'autres organismes			Contrats (en K\$)			Totaux (en K\$)			Montants annuels moyens/prof. régulier ³				Nb prof. 2002
	00-01	01-02	Total	00-01	01-02	Total	00-01	01-02	Total	00-01	01-02	Total	Organis. reconnus	Autres organismes.	Contrats	Total	
Concordia	–	–	–	27	29	56	–	–	–	27	29	56	–	2 342 \$	–	2 342 \$	12
Laval	323	647	969	–	–	–	219	253	472	541	900	1 441	23 079 \$	–	11 240 \$	34 319 \$	21
McGill	150	189	339	12	1	13	110	155	265	271	345	616	24 180 \$	893 \$	18 909 \$	43 982 \$	7
UdeM	689	863	1 552	141	301	443	23	166	189	853	1 330	2 183	40 842 \$	11 646 \$	4 967 \$	57 454 \$	19
UdeS	22	149	172	–	–	–	–	–	–	22	149	172	4 766 \$	–	–	4 766 \$	18
UQAC	–	–	–	–	–	–	–	6	6	–	6	6	–	–	407 \$	407 \$	7
UQAM	624	852	1 476	54	–	54	66	–	66	745	852	1 597	43 422 \$	1 588 \$	1 954 \$	46 964 \$	17
UQTR	96	55	151	–	–	–	3	99	3	98	154	252	5 385 \$	–	89 \$	9 013 \$	14

Source : établissements universitaires.

1 Pour des projets en kinésiologie essentiellement.

2 Organismes reconnus selon le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU).

3 Selon le nombre de professeurs à l'automne 2002, tel que défini au tableau 4.

Tableau 6**Crédits-étudiants ¹ au premier cycle en éducation physique ou en sciences de l'activité physique à l'automne 2002**

	Crédits-étudiants « exogènes » ²	Total	Taux
Concordia	1 884	4 560	41%
Laval	429	4 487	10%
McGill	434	2 376	18%
UdeM	1 581	6 340	25%
UdeS	25	5 630	0%
UQAC ³ , secteur de l'activité physique	n.d.	1 432	–
UQAM	1 103	4 613	24%
UQTR	334	1 994	17%

1 Une inscription à un cours de trois crédits équivaut à trois crédits-étudiants.

2 Crédits-étudiants générés par des étudiants d'autres départements.

3 Le Département des sciences humaines est responsable des programmes dans le présent secteur;
les crédits-étudiants exogènes spécifiques au secteur ne sont pas identifiables.

**Liste des rapports déposés
au Comité des affaires académiques de la CREPUQ
par le Comité de suivi sur les programmes**

Rapport n° 1	Physique, mathématiques, informatique Octobre 2001 CUP : Rapport sectoriel n° 5	Rapport n° 10	Sciences de la Terre, de l'eau et de l'atmosphère Janvier 2003 CUP : Rapport sectoriel n° 7
Rapport n° 2	Études littéraires, langues et littératures modernes et études anciennes Décembre 2001 CUP : Rapport sectoriel n° 8	Rapport n° 11	Formation postdoctorale en médecine Décembre 2002 CUP : Rapport sectoriel n° 12
Rapport n° 3	Linguistique, traduction, français et anglais Décembre 2001 CUP : Rapport sectoriel n° 11	Rapport n° 12	Psychologie, psychoéducation, sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie et gérontologie Janvier 2003 CUP : Rapports sectoriels n° 9, 13 et 23
Rapport n° 4	Philosophie et éthique Novembre 2001 CUP : Rapport sectoriel n° 21	Rapport n° 13	Architecture, design, aménagement, urbanisme et études urbaines Juin 2003 CUP : Rapport sectoriel n° 15
Rapport n° 5	Science politique, sociologie et disciplines apparentées, anthropologie, études féministes, sciences du loisir et récréologie Juin 2002 CUP : Rapport sectoriel n° 23	Rapport n° 14	Histoire, géographie, archivistique, bibliothéconomie, sciences de l'information, archéologie, démographie Juin 2003 CUP : Rapport sectoriel n° 16
Rapport n° 6	Communication, études et production cinématographiques Mai 2002 CUP : Rapports sectoriels n° 2 et 24	Rapport n° 15	Orthophonie et audiologie, ergothérapie, physiothérapie, sciences de la réadaptation, ergonomie, chiropratique, pratique sage-femme, podiatrie Mai 2003 CUP : Rapport sectoriel n° 17
Rapport n° 7	Génie Mai 2002 CUP : Rapport sectoriel n° 3	Rapport n° 16	Médecine dentaire, pharmacie et optométrie Mai 2003 CUP : Rapports sectoriels n° 20 et 17
Rapport n° 8	Théologie et sciences des religions Juin 2002 CUP : Rapport sectoriel n° 4		
Rapport n° 9	Biologie, chimie, biochimie, microbiologie, sciences biomédicales et sciences de l'environnement Décembre 2002 CUP : Rapport sectoriel n° 6		

- Rapport n° 17** Éducation
CUP : Rapport sectoriel n° 10
- Rapport n° 18** Éducation physique et sciences
de l'activité physique
CUP : Rapport sectoriel n° 18
- Rapport n° 19** Arts visuels et médiatiques,
danse, art dramatique,
musique, enseignement des
arts, histoire de l'art et
muséologie
CUP : Rapports sectoriels n° 24
et 1